

FISONA
M. ROBIC Xavier
rue la Boétie
bat A
31 000 TOULOUSE

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION

Je soussignée Michel FAU, Directeur de DEFI atteste que :

M. William ABADIE

A suivi une formation : **R389 Cat. 1 3 5 Débutant**

Dates : **du 8 au 10 janvier 2018**

Durée : **21.00 Heures - (3.00 J.)**

Catégories :

R389-1 (Transpalette à conducteur porté) : VALIDEE
R389-3 (Chariots élévateurs en porte à faux <= 6000 Kg) : VALIDEE
R389-5 (Chariots élévateurs mât rétractable) : VALIDEE

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit

Fait à Abos, le 08 janvier 2019

Michel FAU
Directeur



AUTORISATION DE CONDUITE (R389)
Utilisation des Chariots Automoteurs de Manutention à Conducteur Porté

PHOTO
A apposer par le titulaire

Titulaire :
M. ABADIE William

Date de naissance :
23 août 1975

Signataire :

CAT - Obtenu le	Informations Complémentaires	Testeur Partie Pratique	Exire le
1 02/07/2018		KRAUSSE Henry	01/07/2023
X			
3 02/07/2018		KRAUSSE Henry	01/07/2023
X			
5 02/07/2018		KRAUSSE Henry	01/07/2023
X			

Ni la recommandation, ni le FAQ ne prévoient de mention particulière ou d'option pour cette famille

CACES ® R389

Utilisation des Chariots Automoteurs de Manutention à Conducteur Porté

PHOTO
A apposer par le titulaire

Titulaire :
M. ABADIE William

Date de naissance :
23 août 1975

Signataire :

Michel FAU
Directeur



CAT - Obtenu le	N° du CACES ®	Testeur Partie Pratique	Exire le
1 02/07/2018	2018.01.389.01.000332	KRAUSSE Henry	01/07/2023
X			
3 02/07/2018	2018.01.389.03.000333	KRAUSSE Henry	01/07/2023
X			
5 02/07/2018	2018.01.389.05.000334	KRAUSSE Henry	01/07/2023
X			

Ni la recommandation, ni le FAQ ne prévoient de mention particulière ou d'option pour cette famille

Consignes de conduite et de sécurité

1. L'utilisation des équipements de protection individuelle
Le chef d'entreprise doit mettre à la disposition de son personnel les équipements de protection individuelle adaptés et s'assurer de leur port :
- gants,
- chaussures de sécurité,
- etc ...

2. Interdictions relatives à l'utilisation des engins
Ne jamais lever une charge supérieure à la capacité de l'engin.
Des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher l'utilisation des engins par du personnel non autorisé pendant une absence momentanée de l'opérateur titulaire.
Par exemple, les clés de contact des engins seront attribuées aux seuls opérateurs autorisés qui doivent les retirer du tableau de bord même pour une absence momentanée.
Le transport de personnes à l'aide d'un engin non aménagé à cet effet est interdit.

3. Le conducteur a la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Document recto / verso

Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire : **M. ABADIE William**

Signature du titulaire

Formation et évaluation :

DEFI

Rue des Pyrénées
ZI Abos Tarsacq
MEAUX

Tél.: 05.59.60.71.59 - Fax: 05.59.60.71.51

**AUTORISATION
DE CONDUITE
R389**

Délivrée par :

FISONA
rue la Boétie
bat A
31000 TOULOUSE

Délivrée le **10/01/2018**

Signature et Cachet de l'employeur

Signature du Médecin du Travail

Titulaire : **M. ABADIE William**

CACES ® numéro(s):

2018.01.389.01.000332
2018.01.389.03.000333
2018.01.389.05.000334



DEFI

MEAUX

Délivrée par :

DEFI
Rue des Pyrénées
ZI Abos Tarsacq
MEAUX

Tél.: 05.59.60.71.59 - Fax: 05.59.60.71.51

Inscrit dans la base INRS sous le N° :

123456

CACES ® R389

Le nom CACES ®
est protégé par un dépôt de
marque à l'INPI



Document recto / verso
Toute copie doit comporter les deux faces